

GITES de Nouvelle-Calédonie HNA HLAPA

MODALITÉS d'ENTRÉE DANS L'ASSOCIATION

Pour adhérer à l'association, il faut :

I. Retirer une demande de classement

Prendre rendez-vous avec Madame MARTINEAU TEL +687 86 07 13 pour retirer un dossier.

II. Obtenir le label de l'association

1. Constituer le dossier d'adhésion comprenant les pièces suivantes :

- la demande de classement complétée (+ un plan)
- les justificatifs d'assurance (minimum RC),
 - le chèque de constitution de dossier
frais de dossier..... **3 000 F/logement**
droit d'entrée..... **25 000 F**
- les justificatifs administratifs selon la réglementation en vigueur (inscription au RIDET).

1. Le dossier accepté, le souscripteur est avisé de la décision et une visite est programmée.

2. A la fin de la visite, la commission d'agrément donne sa décision sur la catégorie attribuée au logement. (commission composée de 2 membres de l'association et d'un représentant de l'Office du Tourisme, partenaire de l'association).

I. Commander le panneau auprès des Éditions du Ouen Toro à placer à l'entrée de son logement

Ce panneau précise le nombre d'étoiles attribué au logement. Il sera délivré contre paiement d'une somme correspondant aux frais de sa fabrication (**5 000 F**).

II. S'acquitter de sa cotisation annuelle :

Type de logement	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	4 étoiles	5 étoiles
Meublé/logement chez l'habitant	12 000 F	13 000 F	14 000 F	15 000 F	16 000 F
Chambre d'hôtes	12 000 F	13 000 F	14 000 F	15 000 F	

La cotisation passe à 50 % pour toute adhésion effectuée après le 1^{er} juillet.

III. Signer la charte de qualité

En signant la charte de qualité de l'association, le propriétaire ou son mandataire habilité s'engagent à en respecter les termes tant sur le plan qualitatif que moral.

Le Label est attribué pour une période de 3 ans aux propriétaires signataires de la charte de qualité, sous réserve du respect de cette dernière et du paiement de la cotisation annuelle à l'assemblée générale de fin d'année.